

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## 1. Dénomination du médicament vétérinaire

CANIGEN DHPPI

## 2. Composition qualitative et quantitative

*Lyophilisat (avant lyophilisation) :*

Une dose de 1,5 mL contient

Substance(s) active(s) :

Virus vivant atténué de la maladie de Carré (CDV), .....	10 <sup>3</sup> -10 <sup>5</sup> DICC <sub>50</sub> (*)
souche Lederle	
Adénovirus canin de type 2 vivant atténué (CAV-2), .....	10 <sup>4</sup> -10 <sup>6</sup> DICC <sub>50</sub> (*)
souche Manhattan	
Parvovirus canin vivant atténué (CPV), souche CPV780916 .....	10 <sup>5</sup> -10 <sup>7</sup> DICC <sub>50</sub> (*)
Virus parainfluenza canin vivant atténué (CPIV), .....	10 <sup>5</sup> -10 <sup>7</sup> DICC <sub>50</sub> (*)
souche Manhattan	

(\*) DICC<sub>50</sub> : dose infectant 50 % des cultures cellulaires.

*Solvant QSP 1 mL*

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## 3. Forme pharmaceutique

Lyophilisat et solvant pour suspension injectable.

#### **4.1. Espèces cibles**

Chiens.

#### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Chez les chiens à partir de 8 semaines d'âge :

- Immunisation active contre la maladie de Carré, l'hépatite infectieuse canine, les infections causées par l'adénovirus canin de type 2 et le virus parainfluenza canin et la parvovirose.

#### **4.3. Contre-indications**

Non connues.

#### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Après vaccination, les souches vaccinales virales vivantes peuvent diffuser chez des animaux vaccinés sans aucune conséquence pathologique.

La présence d'anticorps d'origine maternelle est susceptible d'interférer avec la prise vaccinale.

#### **4.5. Précautions particulières d'emploi**

##### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Ne vacciner que les chiens en bonne santé.

Il est recommandé de traiter les animaux contre les parasites intestinaux au moins 10 jours avant la vaccination.

##### **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

En cas d'auto-injection accidentelle, demander immédiatement l'avis d'un médecin et lui montrer la notice et l'étiquette du vaccin.

##### **iii) Autres précautions**

Aucune.

#### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Un léger oedème ou une légère tuméfaction (parfois douloureux à la palpation) peut apparaître occasionnellement au point d'injection durant les heures qui suivent la vaccination. Cette réaction locale disparaît spontanément en quelques heures sans traitement particulier. Des réactions occasionnelles d'hypersensibilité peuvent être observées chez certains animaux.

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Ne pas utiliser durant la gestation et la lactation.

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Les données d'innocuité et d'efficacité montrent que le vaccin CANIGEN CHPPi peut être mélangé au vaccin CANIGEN L ou CANIGEN LR ou RABIGEN MONO avant administration.

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de l'association de ce vaccin avec un autre médicament vétérinaire. En conséquence, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Après reconstitution du lyophilisat à l'aide du solvant, administrer par injection sous-cutanée une dose de vaccin selon le schéma vaccinal suivant :

Primo-vaccination : à partir de 8 semaines d'âge, deux injections à 3-4 semaines d'intervalle.

Vaccination de rappel : une injection annuelle.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés à la rubrique « Effets indésirables (fréquence et gravité) » n'a été constaté après administration de 10 fois la dose de vaccin.

#### **4.11. Temps d'attente**

Sans objet.

### **5. Propriétés immunologiques**

Code ATC-vet : QI07AD04

Le vaccin est destiné à induire une immunité active contre le virus de la maladie de Carré, l'adénovirus canin, le parvovirus canin et le virus parainfluenza canin.

#### **6.1. Liste des excipients**

Stabilisant (hydroxyde de potassium, lactose monohydraté, acide glutamique, phosphate monopotassique, phosphate dipotassique, gélatine)

Solution saline (chlorure de sodium, phosphate monopotassique, phosphate disodique anhydre)

Eau pour préparations injectables

## **6.2. Incompatibilités majeures**

Les données montrent que ce vaccin peut être mélangé avec CANIGEN L ou CANIGEN LR ou RABIGEN MONO ou le solvant fourni pour l'administration.

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments.

## **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 18 mois.

Après reconstitution du vaccin : utiliser immédiatement.

## **6.4. Précautions particulières de conservation**

Conserver et transporter à une température comprise entre + 2°C et + 8°C, à l'abri de la lumière.

Ne pas congeler.

## **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon verre type I

Bouchon élastomère

Capsule aluminium

## **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

VIRBAC

1ERE AVENUE 2065 M L I D

06516 CARROS CEDEX

FRANCE

## **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/0508768 8/1993

Boîte de 1 flacon de 1 dose de lyophilisat et de 1 flacon de 1 dose de solvant

Boîte de 10 flacons de 1 dose de lyophilisat et de 10 flacons de 1 dose de solvant

Boîte de 50 flacons de 1 dose de lyophilisat et de 50 flacons de 1 dose de solvant

Boîte de 100 flacons de 1 dose de lyophilisat et de 100 flacons de 1 dose de solvant

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

23/08/1993 - 25/03/2013

**10. Date de mise à jour du texte**

27/05/2016